

Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 23 juin 2022



Présents: Christian Limousin, Lionel Mougeot, Charlotte Supernak, Françoise Cavanne, Guy Bellaton, Serge Bailly, Lucette Bourgeois, Roelof Verhage, Nathalie Verdeghe, Yves Provent, Monique Busnel, Serge Gomes, Nicolas Barrier.

Absents excusés : Sandra Voisin donne pouvoir à Lucette Bourgeois, Mélanie Jacquin donne pouvoir à Serge Gomes

Ouverture de la séance à 20h30

Secrétaire de séance : Roelof Verhage

Les CR des réunions de Conseil Municipal du 24 mars et du 5 mai 2022 sont approuvés à l'unanimité.

Délibérations :

Délibération N°20222306-001 : Avenant au chantier du parking de l'église.

Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite aux modifications apportées au Marché avec la suppression de la rampe PMR, la suppression du WC, le report de la pose de la borne de recharge électrique (Marché SIEA en 2023) et diverses autres fournitures, il convient donc de retirer ces prestations du Marché pour un montant total de **32 364,72 € HT** soit **38 837,66 € TTC**. Dans le cadre de ce Marché, il convient de rajouter quelques fournitures supplémentaires pour un montant de **24 468,66 € HT** soit **29 362,39 € TTC**, ce qui présente **une moins value de 7 896,06 € HT** soit **9 475,27 € TTC** pour le Marché.

Le Maire propose au conseil municipal d'utiliser cette somme pour continuer le trottoir jusqu'au carrefour du chemin du Moulin avec le chemin de Ronde. Le devis de l'entreprise BALLAND s'élève à **18 568,68 € HT** soit **22 864,42 € TTC**, soit un écart de **5,09 %**. Le Maire propose donc d'intégrer cette prestation supplémentaire dans le Marché du parking de l'église.

Le montant du Marché de **209 766,17 € HT** s'élèverait à **220 438,79 € HT** soit **une plus value de 10 672,62 € HT**. Le Maire rappelle que le montant prévu au budget d'investissement pour les travaux du parking est de **265 826,28 €**.

Serge Gomes : Nous tenons à rappeler que nous restons opposés au projet dans son ensemble qui n'avait pas lieu d'être mais cette délibération appelle de notre part les observations suivantes : la première est d'ordre technique : Il me semble que dans votre présentation publique du projet les différents postes qui font l'objet de retrait ce soir avaient un montant plus élevé et je m'étonne de ce faible retrait du global ; la seconde observation concerne l'absence de plan du projet modifié car le fait qu'on puisse enlever la rampe a un impact sur l'équilibre du parvis et il aurait été intéressant d'en avoir un visuel. La troisième observation : lors de la réunion publique vous aviez évoqué le fait que c'était les services de l'Etat qui vous obligeaient à la création de cette rampe...quelle démarche avez-vous effectué pour obtenir l'accord de ces mêmes services pour ne pas la réaliser ? Et enfin une dernière observation : elle concerne ce que vous appelez « diverses autres fournitures » et pour le coup ce n'est pas une paille car le montant approche les 30000€. Pourquoi ces fournitures n'avaient-elles pas été prévues et de fait, vous qui ventiez le professionnalisme de « votre » bureau d'études lors du dernier conseil municipal, comment ne pas douter de son sérieux quand on voit ces modifications ou ces oublis. J'y ajouterai également ce qui n'a pas été réalisé et qui aurait dû être intégré dans la réalisation de la « sécurisation » le long de la Cozance et pour lequel vous nous demandez un transfert de financement. J'ajouterai enfin que je suis quelque peu surpris de constater que les travaux du prolongement du trottoir ont débuté alors que nous n'avons pas encore délibéré. Il existe des règles et il serait bien de les respecter à minima !

Christian Limousin : Sur la délibération de validation du Marché, je vous rappelle que nous avons retenu l'option n°2 validant le choix du béton désactivé à la place des pavés pour le parvis et qui représentait une baisse du coût d'environ 20 K€. Dans l'avenant que vous avez reçu, y figurent le retrait des sanitaires, le retrait de la rampe PMR (comme demandé lors de la réunion publique) et la borne de recharge électrique (cette dernière sera prise en compte par le SIEA en 2023) qui expliquent également cette baisse des coûts. Quant au retrait de la rampe qui a été fait suite à des remarques lors de la réunion publique, vous n'allez pas me reprocher de l'avoir retiré... Les « diverses fournitures » concernent des fournitures de travaux demandés depuis. Pour le début des travaux du

trottoir, il s'agit d'un malentendu, l'entreprise à tout de suite été arrêtée dès que la mairie a constaté qu'ils avaient commencé à intervenir à cet endroit.

Roelof Verhage : Je regrette que le prolongement du trottoir jusqu'au pont ait été inclus dans l'avenant. A mon avis, il aurait été souhaitable de ne pas prolonger le trottoir et de trouver une autre solution pour mettre en valeur la présence de la rivière à cet endroit, à l'approche du lavoir.

PAR 5 ABSTENTIONS et 2 VOIX CONTRE, le CM **ACCEPTÉ** la moins value des travaux du parking pour un montant de **7 896,06 € HT**, **ACCEPTÉ** d'intégrer au Marché les travaux de continuité du trottoir pour un montant de **18 568, 68 € HT** et **DECIDE** de confier les travaux à l'entreprise **BALLAND**

Délibération N°20222306-002 : Régularisation pour servitude de Tréfonds - Acte en la forme administrative entre la Commune de Douvres et les consorts CABOT.

Une servitude de tréfonds passe sur un domaine privé appartenant à Monsieur Jean-Louis CABOT et Madame Aline CABOT. Parallèlement, ces derniers ont informé Monsieur le Maire de désagréments rencontrés suite à des ruissellements d'eaux pluviales sur leur terrain. Il s'avère que ces désagréments proviennent de la servitude précitée qui est endommagée.

A L'UNANIMITE, le CM **DECIDE** de constater la servitude de tréfonds sur la parcelle des consorts CABOT et d'effectuer des travaux pour stopper ces écoulements d'eaux pluviales. Il **DESIGNE** Mme Françoise CAVANNE, Maire - Adjoint, pour signer l'acte en la forme administrative passé par la commune pour la régularisation de cette servitude de tréfonds et **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à la transaction.

Délibération N°20222306-003 : Autorisation de la signature de la convention d'adhésion à la plateforme de dématérialisation proposé par le Centre de Gestion de l'Ain

Serge Gomes : cette délibération m'amène à vous interroger sur l'état de dématérialisation des services communaux. Comme rappelé dans la délibération, la convention a été signée en 2018 et il serait bien d'en tirer un bilan pour connaître son utilité.

Christian Limousin : La dématérialisation des services communaux avance, et elle est obligatoire, la commune n'a pas le choix de s'y engager ou non. La convention de 2018 s'arrêtait au 30/11/2021, il fallait donc la renouveler. Cette dernière prendra fin au 31/12/2025.

A L'UNANIMITE, le CM **DECIDE** le renouvellement de la convention (signée le 14.09.2018) pour l'adhésion à la plateforme de dématérialisation proposé par le Centre de Gestion de l'Ain, **DIT** que cette convention prend effet au 1^{er} janvier 2022 pour se terminer le 31 décembre 2025 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain annexée à la présente délibération.

Liste DP – PC :

DP : HOGERT J : agrandissement cour / FETIS F : changement porte garage / IZOUGARHEN O : panneaux photovoltaïques / PERROZET A : plateforme élévatrice / PISTONO A – LAUGIER J – LAUGIER C : clôture / D DURANT : isolation thermique / H BEAUQUIS - M BARTHELEMY : clôture

Convention : Convention de mutualisation du service de police municipale entre les communes d'AMBERIEU EN BUGEY et DOUVRES

Informations générales :

Fibre optique : Le tirage des artères dans tout le village va commencer dès la semaine 27.

Bibliothèque Municipale : Marie Françoise SOULIER souhaite laisser la responsabilité qu'elle porte depuis 20 ans à la suite de Linda GROS à partir du 1^{er} septembre 2022. Elle continuera, néanmoins, comme bénévole.

Une lettre sera envoyée au Président de la CCPA de la part d'Ambronay et de Douvres au sujet de la piste cyclable entre Douvres et Ambronay. La lettre, à l'attention de la CCPA, porte sur l'intérêt de réaliser cette piste qui permettrait : de sécuriser la liaison Douvres-Ambronay pour les modes actifs ; d'améliorer l'accès des Douvrois aux commerces à Ambronay (en l'absence de commerces à Douvres) ; de créer un circuit de pistes cyclables qui relie entre eux Douvres, Ambronay et Ambérieu.

Serge Gomes : je souhaite émettre une petite critique par rapport à cette lettre : il n'est pas nécessaire de demander la piste pour le prochain mandat. En le demandant ainsi, nous fermons la porte pour une réalisation lors de ce mandat. Autant laisser ouvert cette possibilité.

Christian Limousin : La piste cyclable ne fait pas partie du schéma actuel des pistes cyclables de la CCPA. Ce schéma a été voté et signé en conseil de la CCPA, qui a officialisé ainsi la décision que la piste ne sera pas réalisée dans ce mandat. Je respecte ce vote de la CCPA et demande que la piste soit réalisée au plus vite.

Tour de table des conseillers

Guy Bellaton : Les déblais de l'église ont été montés à Taponnet pour réaliser une aire de retournement qui permettra de sortir directement le bois suite aux coupes prévues l'année prochaine. Cet aménagement est fait en concertation avec l'ONF, qui gère les forêts communales et avec qui j'ai signé une convention. Je suis donc en règle. L'ONF est un service de l'Etat.

Charlotte Supernak : Le bulletin municipal est en cours de préparation et sortira bientôt.

Françoise Cavanne : Le bulletin municipal qui va sortir contiendra un texte qui présente la procédure pour la révision du PLU. La commission urbanisme se réunira le 5 juillet. Une des interrogations à traiter concerne l'isolation par l'extérieur qui, bien que souhaitable d'un point de vue environnemental, pose des questions quand il s'agit de maisons accolées.

Lionel Mougeot : Le COPIL a eu lieu, il est regrettable que beaucoup de personnes invitées n'étaient pas présentes. Lors du COPIL, la décision a été prise de fusionner le PEDT (Plan Educatif de Territoire) de Douvres avec celui d'Ambronay. Cela implique que le Copil de Douvres va aussi fusionner avec celui d'Ambronay.

Nathalie Verdeghe : Au soir du 22-06, la Diane a fait un concert pour fêter l'été. A cause de la pluie, le concert a eu lieu dans la salle des fêtes. Malheureusement, il n'y avait pas beaucoup de public, mais c'était tout de même un moment agréable.

Lucette Bourgeois : il n'y a plus de marché le vendredi matin. Laurent DREVETON a cessé son activité, il n'y avait donc plus de stand de fruits et légumes et la fréquentation du marché a beaucoup baissé. Angéline Bouilly, boulangère et Céline Gaillard, apicultrice, ont donc décidé de ne plus venir.

Serge Gomes : depuis quelques jours les travaux de création du parking de l'église ont débuté. Nous ne reviendrons pas sur l'utilité contestée et contestable de ce projet mais nous souhaitons avoir des explications sur la mise en œuvre des travaux. En effet, nous avons pu constater une nouvelle fois que vous utilisiez sur le secteur Taponnet la zone dite de stockage « provisoire » (c'est la réponse que vous aviez formulée il y a 3 ans au service de Madame la Préfète) comme une de stockage définitif. Outre le fait qu'il existe une réglementation très spécifique nous avons 4 questions qui découlent de cela :

La première concerne le volet administratif : avez-vous demandé une autorisation pour cela ?

Christian Limousin : Non, d'une part, ce n'est pas une Installation de Stockage de Déchets Inerte mais une zone de retournement, demandée par l'ONF, pour les camions qui viendront charger les coupes de bois prévues et d'autre part les dépôts sont constitués de terre, de glaise et de graviers. C'est comme lorsque l'on rebouche les trous dans les chemins.

Serge Gomes : Second point d'interrogation : nous souhaitons connaître le montant du devis initial sur le volet évacuation pour en faire un comparatif avec la facturation qui sera établie ; nous n'imaginons pas un seul instant que le traitement et valorisation dans ce type de chantier pourraient être facturés aux Douvrois alors que nous en assumons le stockage. Merci de nous préciser.

Christian Limousin : Dans le Marché, il est prévu d'évacuer 830 m³ en décharge ISDI à 17,33 €/m³ soit 14 383 € HT. La balance entre ce qui partira en déchetterie et ce qui est utilisé sur place sera faite en fin de chantier. Ceci étant dit, il faudra rajouter le temps passé et l'engin utilisé pour réaliser cette aire de retournement. Le deal avec l'entreprise est que cela soit gagnant-gagnant pour les deux parties.

Serge Gomes : Troisième interrogation : dans le triangle qui a fait l'objet de nivellement il y avait jusqu'il y a peu quelques m3 de bois sur pieds qui par la force des besoins ont disparu. Nous souhaiterions là encore connaître si ce « petit » bois à fait l'objet d'une proposition pour coupe affouagère et le cas échéant plus précisément encore qui a pu être l'heureux bénéficiaire de ces quelques m3 de bois communaux ?

Christian Limousin : Un forfait d'affouage de 70 € a été payé par la personne qui a coupé et enlevé ces bois.

Serge Gomes : Et enfin dernière interrogation sur le sujet : le nivellement sur la pointe laisse la possibilité en cas de fortes pluies d'une accumulation en créant une mini retenue qui pourraient, si elle n'était pas traitée correctement, présenter un danger pour le village en cas de rupture. Que pensez-vous faire pour ne pas prendre ce risque ?

Christian Limousin : Le terrain sera complètement nivelé, ainsi il n'y aura pas de risque d'accumulation d'eau.

Serge Gomes : Ma seconde question qui concerne encore le projet de piste cyclable non retenu dans le schéma directeur de la CCPA et la proposition que nous avons formulé : à savoir une intervention écrite auprès du Président GUYADER. Lors du dernier conseil municipal, vous avez évoqué votre souhait de proposer une lettre cosignée par les conseils municipaux de Douvres et d'Ambronay. Je pense qu'en 2 mois les choses ont dû avancer ! Qu'en est-il exactement ?

Christian Limousin : Comme je vous l'ai dit au dernier conseil, il nous a semblé judicieux de rédiger cette lettre et ainsi de poser la demande de réaliser cette piste cyclable en commun avec la commune d'Ambronay. Il y a eu quelques allers/retours mais actuellement la lettre est finalisée.

Serge Gomes : Ma troisième question : il y a plusieurs mois nous avons dans le cadre de la commission CPINI acté le fait d'un achat de matériel roulant, validation confirmée d'ailleurs par un vote du budget qui intègre cette dépense. Or, depuis notre dernière réunion en 2021 rien n'a bougé et il semble que nos pompiers soient assez mécontents à juste raison. J'ai appris de manière détournée qu'un déplacement avait été organisé dans le Jura par nos pompiers et qu'ils avaient sollicité la mairie pour y associer un élu, membre du comité. En réponse et c'est assez surprenant, que d'une part les membres du comité ad hoc n'aient pas été informés de cette demande (au moins me concernant) et que d'autre part vous ayez mandaté l'employé communal qui n'a pas vocation à représenter la dite commission et ses membres.

Je vous remercie de bien vouloir nous donner des explications et surtout et pour moi c'est l'essentiel faire en sorte que cette demande puisse enfin aboutir. Je crois qu'il ne suffit pas de faire des incantations pour maintenir un CPINI mais il est nécessaire d'y apporter des réponses concrètes, en l'occurrence les moyens matériels garantissant à nos sapeurs sécurité et efficacité dans leurs missions.

Christian Limousin : S'il n'avait tenu qu'à moi, cela aurait pu être fait plus tôt. En effet, aux vœux du centre d'Ambérieu, j'ai demandé au Colonel DEREGNAUCOURT quelle était la procédure pour récupérer un véhicule réformé (à priori une ambulance) pour le CPINI : un simple courrier suffit. Ceci étant dit, la demande des pompiers de DOUVRES est de récupérer un véhicule 5 places avec pompe et lance incendie plus du rangement pour leur matériel. Ce type de véhicule n'est pas disponible au SDIS qui a bien ce type de camion mais beaucoup plus gros et plutôt dans les communes. Le CPINI nous a fait deux propositions de camion : pour le premier, lorsque nous avons pris les renseignements, il était déjà vendu. Pour le second, la commune l'a mis aux enchères. Nous avons passé la matinée à surenchérir jusqu'à 9000 € (camion n'était pas tout jeune avec peut être des réparations à prévoir)...

Quant à la visite sur le terrain, je suppose que vous comme moi nous n'y avons pas de valeur à ajouter, c'est pourquoi j'ai préféré envoyer un pompier et notre agent municipal qui a de bonnes connaissances en mécanique... et compte tenu des délais impartis pour participer aux enchères il fallait aller voir avant d'y participer...

Serge Gomes : en complément du débat sur le CPINI : qu'en est il du remplacement du pied de sirène qui deviendra obsolète dès que les nouveaux « BIP » seront mis à disposition par le SDIS ?

Christian Limousin : les pompiers souhaitent garder le pied de sirène, mais il ne fonctionnera plus avec les nouveaux bips qu'ils vont recevoir. La commune fera donc faire un devis pour installer un nouveau pied de sirène.

Serge Bailly : un devis est arrivé mais je n'ai pas le chiffre en mémoire.

Information hors conseil : le coût est de 1600,50 € HT.

Maintenant, sur ce type de questions, je vous rappelle le règlement qui stipule de me les envoyer 48 heures au minima avant le conseil.

Ensuite, j'aimerais que vous cessiez de porter ce climat de suspicion permanent qui n'apporte pas un débat serein au sein de cette assemblée. Je pense que je suis comme vous une personne honnête et intègre. Les Douvrois m'ont

confié par deux fois la gestion de la commune et je pense qu'avec la majorité, nous menons notre tâche au mieux de l'intérêt général de tous.

Serge Gomes : je continuerai à poser mes questions sur ce ton. J'écris ce que j'ai envie d'écrire.

Christian Limousin : Vous pouvez en changer la forme.

Clôture de la séance : 21h26

Question du public :

Bernard Huet : Serait-il possible de tailler la haie au bout du parking de l'école ?

Christian Limousin : Entendu, nous allons regarder et intervenir si besoin.

Daniel Ferroussat : Comptez-vous arranger le chemin de Taponnet, qui devient difficilement carrossable par endroits ?

Guy Bellaton : Nous avons constaté que ce chemin avait besoin de travaux. Un devis a été fait, nous sommes en attente d'autres en vue d'arranger le chemin.

Quant aux quelques m3 de bois situés à l'emplacement de la future aire de retournement à Taponnet, vous savez très bien que c'est moi qui les ai coupés puisque vous êtes monté voir à 18h00 sans même m'adresser la parole. Si vous m'aviez demandé, comme beaucoup d'autres l'ont fait, vous n'auriez pas à poser ces questions ce soir. Il y avait urgence et j'ai payé les 70 € de forfait d'affouage, alors que ça ne les valait pas.

Daniel Ferroussat : je monte à 18h00 et je remonte à 21h00 pour surveiller les sangliers.

